

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2216

présenté par

M. Chassaigne, M. Wulfranc, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 59

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« dont la composition des produits est garantie sans additifs, colorants, stabilisants, émulsifiants ou protéines végétales transformées ou purifiées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent s'assurer que les produits entrant dans la composition des repas végétariens proposés sont de grande qualité nutritionnelle et non transformés.

Les retours d'expérience des repas servis dans la restauration scolaire dans le cadre du choix d'un menu végétarien démontrent aujourd'hui très souvent l'utilisation de produits transformés ou ultra-transformés, sous la forme de boulettes ou galettes végétales, conduisant à la consommation d'additifs contraires aux enjeux nutritionnels et à la qualité alimentaire des repas servis.